

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE209

présenté par
Mme Bonneton et Mme Allain

ARTICLE 2

A l'alinéa 1, substituer au mot :

« recherchant »,

le mot :

« poursuivant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui permet de mieux préciser la finalité de l'activité des entreprises de l'économie sociale et solidaire.